

Règlement du 2ème concours de photographie pour les étudiant(e)s Erasmus

Article 1 - Organisation

Les Erasmus Days sont des événements de coopération européenne qui réunissent des acteurs du monde de l'éducation et de la culture afin de promouvoir et d'encourager les échanges d'étudiant(e)s et le programme Erasmus+. Ils auront lieu cette année les 12, 13 et 14 octobre 2022. Dans le cadre du 35e anniversaire d'Erasmus +, Campus France Allemagne et l'Institut français d'Allemagne, en collaboration avec l'Agence nationale de coopération universitaire Erasmus + / DAAD, organisent un concours de photos pour les étudiant(e)s des établissements allemands ayant effectué un séjour en France en 2021 ou 2022. Le concours se déroulera du **26 juillet au 12 septembre 2022** et la remise des prix aura lieu à l'Institut français de Bonn (centre culturel franco-allemand) le 13 octobre 2022.

Le thème du concours s'intitule : "**à la française**".

Une exposition itinérante sera installée avec 15 images sélectionnées par un jury et circulera dans le réseau de l'Institut français d'Allemagne et des centres culturels franco-allemands en Allemagne.

Article 2 - Candidats et candidates

Ce concours est ouvert à tous les étudiants et étudiantes âgé(e)s de 18 à 27 ans, inscrit(e)s dans un établissement d'enseignement supérieur allemand et ayant effectué un séjour Erasmus en France en 2021 ou 2022.

Article 3 - Jury et prix

Deux grands prix sont décernés respectivement par un jury et par le public.

Un jury sera composé d'artistes professionnel(le)s ainsi que des membres de l'Institut français d'Allemagne et de l'agence nationale de coopération universitaire Erasmus + / DAAD. Ce jury sélectionnera 15 photos pour une exposition itinérante ainsi qu'un des lauréat(e)s des deux grands prix.

Pour l'évaluation des photos, la qualité et l'originalité seront prises en compte.

Le deuxième jury est le public. Parmi les 15 photos sélectionnées par le premier jury, le public décidera sur Instagram du ou des second(s) gagnant(s) grâce à un système de like (vote en ligne). Le ou la deuxième gagnant(e) sera le ou la participant(e) qui aura reçu le plus de likes pour sa photo.

Chaque étape de la désignation des gagnant(e)s fera l'objet d'un procès verbal signé soit par les membres du jury soit par un représentant de l'Institut français d'Allemagne.

Les deux lauréat(e)s recevront un **pass Interrail** d'une valeur unitaire de 251€. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature du prix si nécessaire.

Les quinze photos sélectionnées par le jury feront partie d'une **exposition** qui voyagera en Allemagne dans les antennes de l'Institut français d'Allemagne et les centres culturels franco-allemands. Les 15 lauréat(e)s seront invités à l'Institut français de Bonn pour la **remise des prix et le vernissage** de l'exposition. Les frais de voyage sont pris en charge par l'Institut français d'Allemagne et de l'agence nationale de coopération universitaire Erasmus + / DAAD à hauteur de 150€ aller/retour maximum. Les lauréat(e)s seront hébergés dans un hôtel à Bonn.

Article 4 - Conditions de participation

§ 1 Jeu-concours

1. Le jeu-concours n'est pas lié à Instagram et n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou organisé par Instagram. Le ou les destinataires des informations fournies par les participants ne sont pas Instagram, mais Campus France Allemagne/ l'Institut français d'Allemagne. Une décharge totale d'Instagram est appliquée par chaque participant(e).
2. Le jeu-concours est organisé par Campus France Allemagne (entité de l'Institut français d'Allemagne).
3. Pour **participer au jeu-concours**, chaque participant doit publier sa photo Erasmus sur le thème "À la française" sur son compte Instagram, en **taguant le compte @campusfrancedeutschland** sur sa photo et en insérant le hashtag #alafrançaise dans la description du post. En ce qui concerne le thème, la légende doit expliquer pourquoi et où cette photo a été prise. **Le concours débute le 26 juillet 2022 à 14h00 et se termine le 12 septembre 2022 à 23h00.**
4. **Le compte Instagram du ou des participant(e)s doit être public.**
5. Les gagnant(e)s devront pouvoir envoyer, à la demande de l'Institut français d'Allemagne / Campus France Allemagne, leur photo au format JPEG ou TIF avec la résolution suivante : **8 millions de pixels** (largeur : 2 338 x hauteur : 1654).
6. En participant, le ou la participant(e) déclare accepter le présent règlement.

§ 2 Participation au jeu-concours, date limite d'inscription

1. Le jeu-concours débute avec la publication du présent règlement sur la page Instagram de @campusfrancedeutschland le 26 juillet 2022 à 14h00.
2. Les gagnant(e)s seront désignés au plus tard le lundi 26 septembre 2022. Campus France Allemagne présélectionnera 30 photos, puis le jury composé d'artistes sélectionnera à la fois 15 photos et un grand gagnant. Du **19 au 26 septembre 2022**, les votes auront lieu **en ligne** et la photo qui obtiendra le plus de "likes" sur Instagram remportera le prix du public.
3. Campus France Allemagne / l'Institut français d'Allemagne informera les gagnant(e)s de leur gain via Instagram. En cas de gain, le nom d'utilisateur Instagram du gagnant pourra être posté sur la page Instagram de @campusfrancedeutschland et pourra être repris par les comptes de l'Institut français d'Allemagne.
4. Les gagnant(e)s doivent être prêts à fournir à l'Institut français d'Allemagne / Campus France Allemagne les informations suivantes : Nom, adresse, informations sur la durée et le lieu des études (aussi bien le nom de l'institution d'origine que celui de l'institution d'accueil) ainsi que le domaine d'études et une preuve des études Erasmus (Learning Agreement par exemple).
5. Une copie originale et signée de la déclaration de droit d'usage exigé. Elle peut être rendue lors de la remise des prix le 13 octobre 2022.
6. Si le ou la gagnant(e) n'est pas joignable, ne répond pas au message dans les 5 jours ou refuse de fournir les informations demandées, le prix sera attribué à quelqu'un d'autre.
7. Les 15 lauréat(e)s recevront le tirage de leur photo de l'exposition à la fin de l'exposition itinérante en Allemagne. Les deux grands gagnant(e)s recevront chacun un bon pour un pass Interrail d'une valeur unitaire de 251€ (valeur actuelle) lors de la remise des prix, sauf changement selon les conditions susmentionnées.
8. Un paiement en espèces du prix ou un transfert du prix à un tiers n'est pas possible.

Article 5 - Informations légales

Les données personnelles utilisées dans le cadre de ce concours seront traitées conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD). Les participants sont informés que leurs données personnelles sont collectées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation conformément au présent règlement. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à toutes les données les concernant, ainsi que d'autres droits connexes.

Le ou la participant(e) autorise l'utilisation (y compris le traitement) et la diffusion de ces données :

- A des fins de communication et d'utilisation internes.
- À des fins de communication externe.

Le consentement s'applique à l'utilisation sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour, par tous les types et procédés, pour une durée d'utilisation illimitée et dans le monde entier.

Les noms et prénoms des participants seront communiqués lors de l'annonce des résultats ou de l'utilisation des images.

Article 6 - Compétences et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration lors de la remise du prix et se réservent le droit d'annuler l'événement pour des raisons indépendantes de leur volonté. Le non-respect de ce règlement entraînera l'annulation de la participation.

Pour plus d'informations, veuillez contacter info.berlin@campusfrance.org.